

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BREZOLLES

SEANCE DU  
**03 AVRIL 2013**  
À 20H30

## Etaient présents :

1	Hubert HÉRIOT	8	Jean-Claude GUEZENNEC
2	Loïc BARBIER	9	Frédérique PERBOST
3	Françoise COUTAND	10	Pascal BOUDON
4	Nicole BARBOT	11	Claude BERNARD
5	Jean-Luc LECOMTE	12	Michel RABIER
6	Dominique TIERCELIN	13	Béatrice GALLET
7	Gislaine BOISNARD		

## Etaient absents:

Jean-Luc JOUANIGOT *ayant donné pouvoir* à Loïc BARBIER, Christiane CHEVALIER, Christian LONCHAMPT, Eric HAMEAU, *ayant donné pouvoir* à Béatrice GALLET, Joël CORBIN.

Madame Nicole BARBOT est élue secrétaire de séance.

*Le compte rendu de la dernière réunion de conseil n'a fait l'objet d'aucune d'observation, il est par conséquent adopté à l'unanimité des membres présents.*

## ORDRE DU JOUR

- 1) Vote des taux d'imposition 2013,
- 2) Subventions et participations 2013,
- 3) Budget primitif 2013 - Commune et Assainissement,
- 4) Audit du commerce local par la Chambre de Commerce,
- 5) Création d'une Union Commerciale, Industrielle et Artisanale Locale,
- 6) Instauration du droit de préemption urbain pour le commerce de proximité,
- 7) Bibliothèque - Convention de partenariat - Commune-Département,
- 8) Admission en non valeurs,
- 9) Déclaration d'intention d'aliéner,
- 10) Questions diverses.

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2013

Considérant les frais de fonctionnement engendrés pour le fonctionnement des services et l'entretien des différentes structures, il est souhaitable d'envisager une augmentation des taux communaux des contributions directes.

Monsieur le Maire propose une augmentation de 1,5% par rapport à l'exercice 2012.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (9 favorables - 6 abstentions) **VOTE** les taux des trois taxes, avec une augmentation de 1,5%, soit :

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués par décision du conseil municipal	Variation du taux (N-1)	Produit voté par le Conseil municipal
Taxe d'habitation	1 526 000,00 €	14,21%	+ 1,5%	216 845 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 127 000,00 €	20,15%	+ 1,5%	227 090 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	82 200,00 €	32,62%	+ 1,5%	26 814 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 735 200,00 €</b>			<b>470 749 €</b>

## SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2013

6

### Art 65738 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2013

NOM DES ASSOCIATIONS	MONTANT
ABEM	3 500,00 €
AB THEATRE	200,00 €
ACPG	150,00 €
AMICALE DES POMPIERS	1 000,00 €
APEEPB	200,00 €
APPEL SAINTE MARIE	500,00€
AS BREZOLLES HANDBALL	2 700,00 €
AS TENNIS DE TABLE	600,00 €
ATMB	250,00 €
CLUB DE L'AMITIE	300,00 €
CLUB DE NATATION	1 440,00 €
COLLEGE - ASSOCIATION FOYER SOCIO EDUCATIF	765,00 €
COMITE DES FETES	4 700,00 €
DOJO BREZOLLIEN	1 500,00 €
ECOLE ELEMENTAIRE - COOPERATIVE	1 500,00 €
ECOLE MATERNELLE - COOPERATIVE	600,00 €
ECOLE STE MARIE - COOPERATIVE	500,00 €
FULL CONTACT	1 700,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	500,00 €
HAMECON BREZOLIEN	900,00 €

HARMONIE MUNICIPALE	2 500,00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS	700,00 €
SOCIETE DE CHASSE	700,00 €
U.S.B.	5 000,00 €
V.S.B.	2 900,00 €
	<b>35 305,00 €</b>

**Art 65738 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES HORS BREZOLLES 2013**

<b>NOM DES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES</b>	<b>MONTANT</b>
VERNEUIL BICROSS CLUB	60,00 €
ADMR	160,00 €
AFM	50,00 €
PREVENTION ROUTIERE	80,00 €
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	80,00 €
ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	50,00 €
ASSOCIATION DES SCLEROSES EN PLAQUES	50,00 €
AQUAVRE	30,00 €
ADS EMPLOI	30,00 €
CENTRE DE DANSE THEME ET VARIATION VERNEUIL	45,00 €
FRANCE ALZEIMER 28	40,00 €
RESTAURANT DU CŒUR	40,00 €
SOCIETE HISTOIRE ET ARCHEOLOGIE DU DROUAIS	30,00 €
RTV	100,00 €
SPDA	100,00 €
DONNEURS DE SANG	50,00 €
MAISON FAMILIALE ET RURALE BEAUMONT LES AUTELS	60,00 €
	<b>1 055,00 €</b>

**Art 65737 - PARTICIPATION AUX ORGANISMES PUBLICS 2013**

<b>NOM DES ORGANISMES</b>	<b>MONTANT</b>
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE	279,01 €
ASSOCIATION DES MAIRES D'EURE ET LOIR	615,74 €
CNAS	2 600,00 €
CAUE EURE ET LOIR	210,00 €

ASSOCIATION GRACES	966,35 €
	<b>4 671.10 €</b>
Art 6554 - PARTICIPATION AUX SYNDICATS 2013	
<b>NOM DES SYNDICATS</b>	<b>MONTANT</b>
MISSION LOCALE DE DREUX	1 463,16 €
SYNDICAT HYDRAULIQUE BREZOLLES	638,78 €
SIZA	1 820,00 €
	<b>3 921.94 €</b>

**BUDGET PRIMITIF 2013  
COMMUNE**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2013
011	Charges à caractère général	692 213.66
012	Charges de personnel et frais assimilés	488 300
65	Autres charges de gestion courante	212 600
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 393 113.66</b>
66	Charges financières	20 820
67	Charges exceptionnelles	4 000
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 417 933.66</b>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	520 000
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 937 933.66</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2013
70	Produit des services, du domaine et vente directes	60 000
73	Impôts et taxes	482 299
74	Dotations subventions et participations	552 382
75	Autres produits de gestion courante	43 000
013	Atténuations de charges	2 000
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 139 681</b>
76	Produits financiers	4
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 139 685</b>
<i>Résultat de fonctionnement reporté</i>		798 248
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 937 933.66</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2013
20	Immobilisations incorporelles	6 100
21	Immobilisations corporelles	832 478
22	Immobilisations reçues en affectation	0
23	Immobilisations en cours	0
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>838 578</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	36 566
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>36 566</b>

<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>875 144</b>
<i>Résultat d'investissement reporté</i>	<i>23 375.54</i>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>898 519.54</b>

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2013
13	Subvention d'investissement	18 000
16	Emprunts et dettes assimilées	313 644
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>331 644</b>
10	Dotations fonds divers et réserves	23 500
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	23 375.54
165	Dépôts et cautionnement reçus	0
<b>Total des recettes financières</b>		<b>46 875.54</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>378 519.54</b>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>520 000</i>
<i>Résultat d'investissement reporté</i>		<i>0</i>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>898 519.54</b>

VOTE : PRESENTS 13 - VOTANTS 15 - POUR 15 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0

### BUDGET PRIMITIF 2013 SERVICE ASSAINISSEMENT

#### SECTION D'EXPLOITATION DEPENSES D'EXPLOITATION

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2013
011	Charges à caractère général	158 584
65	Autres charges de gestion courante	6 000
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>164 584</b>
67	Charges exceptionnelles	00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>164 584</b>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>100 000</i>
042	<i>Opération d'ordre entre sections</i>	<i>39 837</i>
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		<b>304 421</b>

#### RECETTES D'EXPLOITATION

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2013
70	Produit des services, du domaine et vente directes	80 000
75	Autres produits de gestion courante	100
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>80 100</b>
042	<i>Opération d'ordre entre sections</i>	<i>15 210</i>
<i>Résultat d'exploitation reporté</i>		<i>209 111</i>
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>		<b>304 421</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2013
20	Immobilisations incorporelles	0
21	Immobilisations corporelles	350 433
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>350 433</b>
13	Subventions d'investissement reçues	0
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0</b>
040	<i>Opération d'ordre entre sections</i>	<i>15 210</i>

<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>365 643</b>
--	----------------

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2013
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	100 000
040	<i>Opération d'ordre entre sections</i>	39 837
	<i>Résultat d'investissement reporté</i>	225 806
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>365 643</b>

**VOTE : PRESENTS 13 - VOTANTS 15 - POUR 15 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0**

## AUDIT DU COMMERCE LOCAL

Souhaitant réagir face aux difficultés que peuvent rencontrer les commerçants de la commune, la municipalité a contacté la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure et Loir. Cette dernière dispose d'un outil « TONICITE » qui permet :

- **De réaliser un diagnostic de la situation du commerce local et de présenter des préconisations dans l'objectif de créer une union commerciale afin de dynamiser le commerce au travers de l'associatif.**

Coût de cette action : **1 600 euros HT**

Après en avoir délibéré, l'assemblée **DECIDE** de solliciter la Chambre de Commerce et d'Industrie pour la réalisation de cet audit et inscrit cette dépense au budget.

## DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LE COMMERCE DE PROXIMITE

La loi du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises a institué un droit de préemption spécifique en faveur des communes leur permettant de préempter des fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux, le décret n° 2007-1827 du 26 décembre 2007 a complété cette loi.

Selon la loi (article L 214-1 du Code de l'urbanisme), « le conseil municipal peut, par délibération motivée, délimiter un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité », à l'intérieur duquel les cessions de fonds artisanaux, de commerce, de baux commerciaux ou de certains terrains à usage commercial sont soumises au droit de préemption.

Le projet de délibération du conseil municipal doit être accompagné :

- **d'un plan du périmètre,**
- **d'un rapport analysant la situation du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur de ce périmètre et les menaces pesant sur la diversité commerciale et artisanale.**

L'audit sollicité auprès de la chambre de commerce et d'industrie sera un préalable au rapport d'analyse exigé.

Cette question sera de nouveau évoquée et discutée lors d'un prochain conseil municipal.

## MEDIATHEQUE - CONVENTION DE PARTENARIAT COMMUNE/DEPARTEMENT

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un service de lecture publique, une convention de partenariat a été établie entre le département d'Eure et Loir et la commune de Brezolles.

Cette convention fixe les engagements départementaux et communaux pour une durée de trois années.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **AUTORISE** le Maire à signer la convention ci annexée.

## ADMISSION EN NON VALEURS COMMUNE ET SERVICE ASSAINISSEMENT

La trésorerie ne pourra effectuer le recouvrement de titres de recettes en attente de règlement.

Le conseil municipal, sur proposition de la trésorerie **DECIDE** d'admettre en non-valeur :

- la somme de 145.20 euros sur le budget de la commune.
- la somme de 15.83 euros sur le budget du service assainissement.
- 

## DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Trois propriétés ayant fait l'objet d'un compromis de vente sur la commune de Brezolles, le conseil municipal doit se prononcer sur son intention d'aliéner ces biens.

- ZE 208 - 4 rue des Bouleaux : 474 m2
- AC 281 - 1 rue aux Moutons : 130 m2
- AC 93 - 1 place du petit marché : 205 m2

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces propriétés mises en vente.

## QUESTIONS DIVERSES

### ACQUISITION DE PARCELLES

Ces parcelles jouxtent le silo route de Chartres dont la commune est propriétaire.

Le conseil municipal :

**APPROUVE** l'acquisition des parcelles appartenant au **CONSEIL GENERAL D'EURE ET LOIR**:

- AC 338 d'une superficie de 252 m2
- AC 339 d'une superficie de 523 m2

**AUTORISE** le Maire à signer l'acte l'administratif portant sur ces acquisitions au prix de 6 000 euros.

### GALLET Béatrice

Qu'en est-il du Grand Dreux ? Y aura-t-il des conséquences financières sur le budget primitif 2013 de la commune ?

Le budget communal n'est pas impacté par le rapprochement de la communauté de communes du Plateau de Brezolles et la communauté d'agglomération de Dreux.

Demande si la distribution des denrées alimentaires est accessible aux habitants du canton. Non, seuls les brezolliens en sont bénéficiaires. Chaque commune doit prendre en charge ce service dans le cadre de son centre communal d'action sociale.

### RABIER Michel

Souhaite connaître le résultat des analyses de sol du terrain rue de Paris ; les résultats ne sont pas encore transmis par le laboratoire.

### PERBOST Frédérique

Signale que la balustrade du vannage ainsi que les lattes de bordure le long de l'étang neuf sont très abimées et doivent être restaurées.

### LECOMTE Jean-Luc

Signale que le carrefour de la rue des Marronniers avec la rue de Saint Rémy est très dangereux. Il préconise l'installation d'un panneau stop à chaque intersection.

BARBOT Nicole

Signale que la gouttière du bâtiment annexe de la bibliothèque est bouchée et que le pilier en brique est fendu.

BERNARD Claude

Souhaite connaître les projets de réfection de voirie sur la rue de Paris ; le revêtement sera partiellement rénové par pièces ces jours prochains et une couche uniforme sera réalisée en juin.

Le Cirque MICHELETTY remercie la commune pour l'accueil rencontré lors de son séjour.

La Fanfare des Lyres en fait de même, elle a particulièrement apprécié la salle de spectacle et l'accueil des organisateurs.